

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 27 février 2020

Question écrite urgente

Potelets métalliques aux Pâquis : la sécurité des écoliers et des riverains est-elle garantie ?

La Ville de Genève développe depuis plusieurs années une politique de « réappropriation de l'espace public » qui consiste en la fermeture de rues ou de pans de rues à l'aide de potelets métalliques. Tel est notamment le cas à la rue de Berne, à la rue du Môle, à la rue de la Navigation et à la rue de Zurich. Ces fermetures de rues à la circulation ne manquent pas de péjorer le chiffre d'affaires de nombreux commerçants qui dépendent d'une clientèle de passage.

C'est aussi l'occasion de rappeler que le commerce de détail suisse et genevois fait face au tourisme d'achat, qui frappe tout particulièrement les régions frontalières. La barre des 10 milliards de francs d'achats à l'étranger a été franchie en 2016 déjà. Le segment non alimentaire et surtout l'habillement et les chaussures ont particulièrement souffert de l'évolution négative du chiffre d'affaires.

Si la piétonnisation permettrait d'après la Ville de Genève la création d'un « cœur piétonnier » avec pour objectif la « sécurisation du quartier », le choix du recours aux potelets interpelle. Apparus il y a quelques décennies dans nos villes, les potelets métalliques sont une réponse physique au stationnement sauvage ou à la délimitation des espaces piétonniers. Outre les questions d'ordre économique, la fermeture de rues ou de pans de rues à la circulation au moyen de potelets est susceptible de ralentir l'accès de la police, des ambulances, des pompiers et des autres services officiels ou d'urgence. Ainsi, la pose de potelets métalliques dans les rues précitées empêche l'accès des véhicules d'urgence en cas de nécessité à l'école des Pâquis.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture estime-t-il opportune la multiplication des potelets sur les voies publiques communales afin de fermer des rues ou des pans de rues ?*
- 2) *La pose de potelets métalliques à la rue de Berne, à la rue du Môle, à la rue de la Navigation et à la rue de Zurich est-elle susceptible de péjorer la sécurité des riverains en ralentissant l'accès de la police, des ambulances, des pompiers et des autres services officiels ou d'urgence ?*
- 3) *La sécurité des personnes fréquentant l'école des Pâquis est-elle garantie avec la pose de potelets métalliques à la rue de Berne, à la rue du Môle et à la rue de Zurich ? Comment interviendraient les véhicules de secours en cas d'urgence ?*
- 4) *Ne faudrait-il pas établir un poste de sécurité mobile, partagé par la gendarmerie et la police municipale, dans cette partie du quartier qui est confrontée, en autres, avec le trafic de stupéfiants ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.